



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général, de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

- Une demande de dérogation mineure (#2019-01) a été déposée relativement à l'immeuble sis au 56, rue Saint-Louis à Saint-Louis-du-Ha! Ha!
- La dérogation demandée vise à autoriser l'ajout d'un garage de 59.1m² sur un terrain de 5 487,5m², à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Selon le Règlement de zonage n^o 373, un terrain dont la superficie est égale ou supérieure à 3000 mètres carrés se retrouvant à l'intérieur du périmètre d'urbanisation a droit à un maximum de trois bâtiments accessoires totalisant une superficie maximale de 100m². L'ajout de ce garage mènerait la superficie totale des bâtiments accessoires de ce terrain à 137m², soit 37m² de plus que ce qui est permis par la réglementation.
- Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le lundi 3 juin 2019 à 20 h 00 à la salle du conseil, située au 95, rue Saint-Charles à Saint-Louis-du-Ha! Ha! Toute personne intéressée à cette demande pourra se faire entendre par le conseil.

Donné à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 13^e jour de mai deux mille dix-neuf.

Denis Ouellet, directeur général